

TAX ALERT



NEWSLETTER | No. 23 – 18 juillet 2011

TVA – Vérification des personnes physiques

ANAF vérifie les personnes physiques qui réalisent des revenus dépassant le plafond de 119.000 RON

Nous vous informons que *L'Agence Nationale d'Administration Fiscale (ANAF)* a annoncé, en publiant sur son site officiel le Communiqué de presse **no. 1090599/26.06.2010**, le déroulement en présent d'une série d'actions de vérification des personnes physiques qui ont déclaré dans les années passées qu'elles réalisent des revenus qui dépassent le plafond pour l'enregistrement comme payeur de la taxe sur la valeur ajoutée de **119.000 RON**, sans déposer la demande d'enregistrement comme payeur de TVA.

Le but de ces actions de vérification commencées par ANAF est la récupération de la part des personnes physiques qui réalisent des revenus dépassant le plafond d'exemption de 119.000 RON, de la TVA afférente à ces revenus.

Dans ce sens nous vous rappelons que les revenus des salaires qui dépassent le plafond mentionné ci-dessus ne feront pas l'objet de cette vérification, parce que ces revenus sont obtenus à la suite de la réalisation de certaines activités dépendantes qui ne sont pas imposables de point de vue de la TVA. Conformément aux prévisions de l'art. 127 de la Loi no. 571/2003 relative au Code Fiscal, „*on considère comme personne physique imposable toute personne qui déroule des activités économiques de manière indépendante et sans tenir compte du lieu*” du type de celles mentionnées à la suite, quel qu'il soit le but ou le résultat de ces activités: les activités économiques englobent les activités des fabricants, commerçants ou prestataires de services, y compris les activités extractives, agricoles et les activités des professions libérales ou assimilées. De même, l'exploitation des biens corporels ou incorporels dans le but de l'obtention des revenus à caractère de continuité, constitue une activité économique.

En conclusion, la notification de l'ANAF vise principalement les contribuables personnes physiques qui obtiennent des revenus des activités économiques indépendantes.

Nous vous envoyons ci-joint le communiqué de presse émis par ANAF et publié sur le site officiel, tout comme le lien que vous pourrez accéder:

http://static.anaf.ro/static/3/Anaf/comunicat_ANAF_activ.indep.pdf

Ce message contient une sélection des nouveautés de la législation roumaine, fournies uniquement à titre informatif. Les résumés et commentaires qui précèdent ne peuvent en aucun cas se substituer aux textes législatifs, ni être assimilés à des conseils juridiques. Nous déclinons donc toute responsabilité vis à vis des interprétations que pourraient faire nos lecteurs.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de renseignements complémentaires.



Si vous désirez vous abonner gratuitement aux bulletins d'information Mazars, nous vous prions d'envoyer un message à l'adresse news@mazars.ro, en spécifiant le nom, le prénom, votre fonction et la dénomination de la société.

CONTACT

Mazars Roumanie
Str. Economu Cezărescu, nr. 31B
Sector 6, RO-060754
Bucarest, Roumanie
Tel: +40 31 229 26 00
Fax: +40 31 229 26 01
E-mail: contact@mazars.ro
www.mazars.ro / www.mazars.com

Jean-Pierre VIGROUX
Managing Partner



Gabriel SINCU
Partner
Head of Tax & Outsourcing



Ioana SÂRBU
Manager, Tax Advisory

